

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D062025

Nombre de membres en  
Exercice : 27  
Présents : 25  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0

Date de la convocation :  
14/02/2025

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 21 février 2025

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 14 février 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN  
Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE  
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET  
Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD  
Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura –  
M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLON Christophe a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à  
M. ALBENQUE Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONCLUSION D'UN BAIL AGRICOLE : ZS N°31 / EARL DE NIERMONT**

Suite à l'acquisition de la parcelle ZS n°31 au lieu-dit Pies Bressy pour accroître la réserve foncière de notre collectivité, cette parcelle d'une surface de 6 810 m<sup>2</sup> est exploitable.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers de céder à titre de bail à ferme, cette parcelle à l'EARL de Niermont de Bâgé Dommartin qui accepte, pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prend cours à dater du 1<sup>er</sup> mars 2025, pour finir le 28 février 2034.

Où cet exposé, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de céder le bail à Monsieur Thibaut ROBIN, domicilié 87, impasse de Niermont, à BAGE DOMMARTIN, exploitant agricole et gérant de la GAEC de Niermont, pour l'exploitation de la parcelle ZS n°31,
- FIXE le prix du bail à 81.03 € Euros l'hectare (quatre-vingt-un euros et trois centimes l'hectare) par an,
- PRECISE que le loyer du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 11 novembre 2025 sera proratisé,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 24 février 2025

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20250221-D062025-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2025  
Date de réception préfecture : 25/02/2025